

**Instructions à suivre par les assurés pour faciliter le traitement des dossiers**

- 1.** Les noms et prénoms de la personne malade doivent obligatoirement être portés par les praticiens eux-mêmes, sur chaque pièce transmise.
- 2.** Les pièces « Maladie » doivent nous être transmises dans les 30 jours qui suivent la guérison ou l'expiration du traitement.
- 3.** Les ordonnances pour traitements spéciaux doivent préciser le nombre et la nature des traitements ainsi que le coefficient y correspondant et détail d'honoraires.
- 4.** Les factures de pharmacie et les notes de frais d'analyse ou de traitements spéciaux doivent toujours être accompagnées des ordonnances du médecin qui les a prescrites ainsi que des photocopies des résultats d'analyses biologiques ou des comptes rendus d'examens radiologiques.
- 5.** Les prospectus et les P.P.M (Prix Public Maroc) concernant les médicaments doivent être joints aux ordonnances.
- 6.** Afin de proroger la garantie des enfants âgés de plus que 21 ans, l'assuré doit produire annuellement un certificat de scolarité correspondant à l'année d'assurance considérée.
- 7.** Dans le cas où le conjoint de l'assuré ne bénéficierait d'aucun régime de prévoyance, merci de demander le questionnaire relatif à la prise en charge du conjoint et/ou des enfants. Ce document doit nous être retourné dûment rempli et accompagné des pièces justificatives nécessaires.
- 8.** Intervention chirurgicale : En cas d'intervention chirurgicale, merci de faire indiquer sur la note de la clinique :
  - a. Les honoraires du chirurgien ainsi que le coefficient « K » correspondant à l'intervention ;
  - b. La ventilation des frais annexes, aide anesthésie, etc ;
  - c. Le nombre de jours d'hospitalisation ;
  - d. Le détail des fournitures pharmaceutiques.
- 9.** Maternité : Le versement de l'indemnité forfaitaire de maternité, s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- 10.** Accident : En cas d'accident, préciser les causes et circonstances et éventuellement les renseignements concernant le tiers ayant occasionné l'accident.
- 11.** Traumatisme : Une lettre explicative précisant les causes et circonstances, date, heure et lieu de l'accident de la voie publique, merci de joindre une photocopie du procès-verbal de la police ou de la gendarmerie.
- 12.** Optique : La déclaration doit comporter la prescription médicale de la facture acquittée de l'opticien précisant les références des verres achetés selon le tarif des opticiens en vigueur au Maroc.
- 13.** Pli confidentiel : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci d'en préciser la nature sous pli cacheté à l'attention du médecin-conseil de la compagnie.
- 14.** Cas de grossesse : Aussitôt qu'une grossesse est diagnostiquée, la déclaration doit nous en être faite immédiatement. À la naissance, merci de nous transmettre un extrait d'acte de naissance du (ou des) nouveau-né(s).
- 15.** Réclamations : Toute réclamation doit être formulée au plus tard dans un délai d'1 mois à compter de la date du dépôt du dossier maladie.

**À remplir par la société contractante**

Numéro de police / catégorie	_____	Date du dépôt du dossier	_____
Numéro du bordereau	_____	Cachet de l'entreprise	
Numéro du sinistre	_____		
Matricule de l'assuré	_____		
Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc	_____		

**À remplir par l'assuré**

Nom et prénom de l'assuré (en lettres capitales)		_____
Date des soins	_____	Signature de l'assuré
Montant des frais exposés		_____

**À remplir par le médecin**

Nom et prénom du malade		_____
Lien de parenté	_____	Âge du malade
Nature des soins .....		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci de communiquer le renseignement sous pli séparé à l'attention de notre médecin-conseil.		

**Cadre réservé à AXA Assurance Maroc**

Cachet de la cellule « bordereaux »	Cachet de la cellule « traitement »
-------------------------------------	-------------------------------------

**Données personnelles**

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du Service gestion des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II – 20 000 Casablanca.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.



N° : \_\_\_\_\_

Nom de l'assuré : ..... Matricule : .....

Bénéficiaire : ..... Lien de parenté : .....

Frais exposés : ..... Date du dépôt du dossier : ..... / ..... / ..... Numéro d'ordre : .....

N° du sinistre : ..... Numéro du bordereau : ..... Date des soins : ..... / ..... / .....

	Dates des actes médicaux	Nature des actes et coefficient	Signature et cachet du médecin attestant le paiement des actes	Montant détaillé des honoraires	Code rubrique
<b>Médecin Traitant</b>					
<b>Analyses / radiographies</b>					
<b>Auxiliaires médicaux</b>					

	Date de l'ordonnance	Cachet du pharmacien, de l'opticien ou de l'orthopédiste	Montant de la facture
<b>Médicament - ou orthopédie</b>			

**Cadre réservé à la Compagnie AXA Assurance Maroc (commentaires)**

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---